

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS



2D-DOC

JANOT-BILLAUD ERWANN
JANOT-BILLAUD ANNE
116 RUE JEAN DE BERNARDY
13001 MARSEILLE

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0995991035424
Déclarant 2 (C) : 1351129392424

Référence du document : 23 B5 4256866 13

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
116 RUE JEAN DE BERNARDY
13001 MARSEILLE

Numéro FIP 131 24 12 3654308789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 07/05/2023

Somme qui vous est remboursée

146,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.
Vous serez remboursé à l'été 2023.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 39 126
Nombre de parts : 5.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou
par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R*
196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose
l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année
suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit,
un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de
l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un
paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
IMPOT SUR LE REVENU					
Détail des revenus					
Salaires.....	30605			0	
Heures supplémentaires et jours RTT					
non exonérés.....	0				
Total des salaires et assimilés ²	30605				
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3061				
Salaires, pensions, rentes nets.....	27544			0	27544
BIC pro., régime micro, déclarés.....		22985			
Abattement ⁶	-	16319			
BIC pro., régime micro, nets.....		6666			
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....					6666
Revenus perçus par le foyer fiscal					
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....				1140	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷					1027
Revenu brut global.....					35237
CSG déductible.....				- 77	
Revenu imposable.....					35160
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3				
Montant de la réduction d'impôt.....				0	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				-	0
Impôt total avant crédits d'impôt.....					0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	146			146	
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....				-	146
PRELEVEMENTS SOCIAUX					
Détail des revenus					
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴		CSG - CRDS		PREL SOL	
BASE IMPOSABLE.....	1			1	
Taux de l'imposition	1			1	
Montant de l'imposition.....	9,70%		7,50%		
	0		0		

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		3				1			5.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

Total des prélèvements sociaux nets..... 0

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2022 :

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³: - 146

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE..... 146

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵..... 39126

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹..... 1139

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés
Nets

Déclar. 1

4281
3853

Heures supplémentaires et jours RTT.....

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1

16253

Déclar. 2

16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

= 16394